

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision nº SNA-O/D 278 du 13 décembre 2011 relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Ouest (SNA/O)

NOR: DEVA1134275S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le chef du service de la navigation aérienne Ouest,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi nº 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu la décision nº 223/11/SNA-O/D du 17 novembre 2011 fixant la nouvelle répartition des sièges au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Ouest,

Décide:

Article 1er

Les représentants de l'administration au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Ouest sont :

M. Loïc ROBIN, chef du service de la navigation aérienne Ouest, ou son représentant.

Mme Adeline ROBERT, chef du service administratif du service de la navigation aérienne Ouest, ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Ouest sont désignés de la manière suivante :

| ORGANISATIONS SYNDICALES | REPRÉSENTANTS TITULAIRES | REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS |
|--------------------------|--|---|
| FO | DROTHIERE Stéphane SURMELY Gladys ROBICHON Dominique GEMBERT Emmanuel GUILLOME Carole LAMOUREUX Jean-Claude MANTION Philippe VRILLAUD Frédéric | CARLIER Jean-Marie NABON Matthieu DELAMARRE Nathalie CARDINAL Olivier AMRI Omar AUDERN Yann FOURRE Céline GRAVELINE Guillaume |



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 13 décembre 2011.

Le chef du service de la navigation aérienne Ouest, L. Robin